

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 203

présenté par
Mme Huillier

AVANT L'ARTICLE 46

À la fin de l'intitulé de la section 1, substituer aux mots :

« l'âge »

les mots :

« la famille, de l'enfance et de l'âge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.